

Rectifications des déclarations de l'ex-conseiller M. Paulo Asselin

À l'attention de Mme Bigué et de M. Germain

Bonjour M. le Président et Mme la Commissaire.

En ma fonction de maire de la municipalité de St-Ferdinand, je veux réagir aux déclarations et allégations de l'ex-conseiller M. Paulo Asselin faites dans son mémoire.

M. Asselin déclare avoir subi de l'influence négative, du contrôle d'informations et presque le bâillonnement des conseillers municipaux.

Ce que je peux vous dire à ce sujet, c'est que les gens qui connaissent M. Asselin savent pertinemment bien que ce dernier a toujours dit le fond de sa pensée lorsqu'il en avait envie, de même que tous les conseillers. Comme M. Asselin rédigeait certains articles pour le bulletin municipal depuis son arrivée au conseil en 2005, je peux vous assurer qu'il a toujours eu la latitude d'écrire sans aucun contrôle de ma part et ni de personne d'autre jusqu'en juin 2009. À partir de cette période, il avait commencé à écrire des articles en faveur du RDDA et il les présentait comme l'opinion générale du conseil municipal contre les éoliennes. Il est bien évident qu'à ce moment là, comme ses déclarations ne représentaient pas l'opinion de la municipalité, j'ai demandé à voir ses articles avant d'aller à l'impression. Il est bien certain que ce dernier n'a pas apprécié de ne plus pouvoir présenter sa position comme étant celle du conseil.

M. Asselin parle aussi d'un ancien journal "Le Canard du Lac" qui était publié localement et dans lequel tous et chacun pouvaient écrire, y compris la municipalité.

Comme dans ce journal il pouvait se dire n'importe quoi, la municipalité a voulu informer plus adéquatement ses contribuables et il y a eu alors la création du journal municipal. Ce qui n'a pas empêché le Canard du Lac de continuer ses publications.

M. Asselin veut minimiser son implication dans le projet éolien même s'il avait signé et accepté pour l'implantation d'éoliennes chez-lui. Il a eu une tour d'étude de vents sur son terrain, la 1<sup>re</sup> implantée à St-Ferdinand, depuis le tout début et cette tour a été démontée uniquement à l'automne 2009 après que la compagnie Enerfin eut remarqué les déclarations souvent diffamatoires qu'il faisait contre eux tout en percevant les redevances pour cette tour. Il a même aidé la compagnie Geilectric à monter des tours de vent au début des années 2005 et 2006. Je veux vous faire remarquer que M. Asselin avait lui-même proposé l'adoption du RCI en mai 2007 dans la MRC de l'Érable.

M. Asselin fait aussi état d'une résolution en date du 31 août 2009 lors d'une assemblée spéciale visant une demande de dérogation mineure à la CPTAQ. À cette assemblée, é un groupe d'opposants au projet a tenté d'empêcher la séance d'avoir lieu. Certaines personnes étaient d'une agressivité telle que des enquêteurs de la SQ présents de façon anonyme ont dû intervenir et ont demandé aux gens de quitter la salle.

Si notre municipalité a été de l'avant avec ce projet, c'est qu'en premier lieu il était accepté de notre population d'environ 2500 personnes. Nous avons un petit groupe de gens qui font beaucoup de bruit dont plusieurs sont des municipalités voisines tandis que la très grande majorité silencieuse n'ose pas aller donner son opinion de peur de représailles et faisant plutôt confiance aux élus municipaux.

En terminant, je veux aussi vous mentionner que le maire de Sainte-Hélène de Chester M. Lionel Fréchette qui après avoir présenté un mémoire contre notre projet, vient tout juste avant Noël de tenir une assemblée publique et présenter un projet éolien de douze éoliennes de 2.5 méga watts sur son territoire. Il faut aussi remarquer que M. Fréchette est également préfet de la MRC d'Arthabaska qui elle aussi a présenté un mémoire non favorable au projet dans l'Érable.

Bien à vous,

Donald Langlois, maire  
Municipalité de St-Ferdinand